



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 22 FÉVRIER 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-20

RESSOURCES HUMAINES

18 - Modification du tableau des effectifs

Date de la convocation : le 15 février 2017,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Monsieur Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Cathy CAUCHIE - Commune de VILLERON.

Présents : 39

Gilles MENAT (commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-Lès-Louvres), Paul-Édouard BOUQUIN et Charles ABEHASSERA (Commune de Domont), Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Ingrid DE WAZIERES (Commune d'Épiais-lès-Louvres), Alain BOURGEOIS Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Daniel LOTAUT (Commune de Garges-lès-Gonesse), Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER (Commune de Louvres), Stéphane BECQUET (Commune de Mareil-en-France), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Geneviève RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsourt), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE et Chantal TESSON (Commune de Le Thillay), Alain GOLETTTO et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Maurice BONNARD (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 3

Alain CLAUDE (Commune de Louvres), à Guy MESSAGER (Commune de Louvres),
Richard ZADROS (Commune de Saint-Witz), à David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz),
Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay).

Présents sans droit de vote : 0

RESSOURCES HUMAINES

18 - Modification du tableau des effectifs

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois à temps complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de permettre la mise à jour du tableau dès qu'intervient un changement dans les effectifs.

Le tableau des effectifs ci-après fait état de la situation projetée au 22 février 2017, avec prise d'effet anticipée de la création d'un emploi de rédacteur territorial, la suppression des postes d'ingénieur territorial et d'adjoint administratif de 1ère classe et la radiation de deux agents des effectifs suite à une mutation et une mise en disponibilité.

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Titulaires/stagiaires	Non-titulaires	Postes non pourvus
<u>Emplois de Direction</u>					
Directeur Général	A	1	1		
Directeur Général Adjoint	A	2	2		
Total emplois de direction		3	3		

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Titulaires/stagiaires	Non-titulaires	Postes non pourvus
<u>Filière Administrative</u>					
Directeur	A	1	1		
Attaché	A	3	1	1	1
Rédacteur	B	2	1		1
Adjoint adm. 1ère classe	C	5	5		
Adjoint adm. 2ème classe	C	4	3	1	
Total filière administrative		15	11	2	2

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Titulaires/stagiaires	Non-titulaires	Postes non pourvus
<u>Filière Technique</u>					
Ingénieur en chef de classe normale	A +	1	1		
Ingénieur principal	A	2	1		1
Ingénieur	A	4	4		
Technicien Principal de 1ère classe	B	1	1		
Technicien Principal de 2ème classe	B	9	3	5	1
Technicien	B	4	3		1
Adjoint technique 2ème classe	C	6	5		1
Total filière technique		27	18	5	4

Total général		45	32	7	6
----------------------	--	-----------	-----------	----------	----------

RESSOURCES HUMAINES

18 - Modification du tableau des effectifs

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte de la modification intervenue dans la structure de son personnel,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1 - Approuve le tableau des effectifs ci-dessous en vigueur au 22 février 2017,

2 - Et autorise le président à signer tous les actes relatifs au tableau des effectifs.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 22 février 2017

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.